



EXTRAIT DE PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 27 NOVEMBRE 2023

Affaire n° 21-20231127

**Marchés de travaux de réalisation d'un parc de loisirs
nature dénommé Parc du Volcan, sur la Plaine des Cafres
Attribution des lots 2, 3, 5, 6, 7 et 8**

NOTA /

Le Maire certifie que la liste des délibérations a été affichée dans le hall d'accueil de la mairie et mise en ligne sur le site internet de la Commune, le :

28 novembre 2023

Ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 - Nouvelles règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes des collectivités – Article L.2121-25

Date de convocation

le 21 novembre 2023

Nombre de membres

- en exercice : 49
- présents : 37
- représentés : 11
- absent : 1

L'an deux mille vingt-trois, le lundi vingt-sept novembre à seize heures trente-quatre minutes, les membres du Conseil Municipal de la commune du Tampon, se sont réunis à l'Hôtel de Ville, dans la salle des délibérations, sous la présidence de Monsieur André Thien-Ah-Koon, Maire

Étaient présents :

André Thien-Ah-Koon, Jacquet Hoarau, Laurence Mondon, Augustine Romano, Gilberte Lauret-Payet, Patrice Thien-Ah-Koon, Marie Hélène Genna-Payet, Marcelin Thélis, Marie-Lise Blas, Mansour Zarif, Liliane Abmon, Sylvie Leichnig, Maurice Hoarau, Marie-Claire Boyer, Daniel Maunier, Jean-Pierre Thérincourt, Mimose Dijoux-Rivière, Catherine Turpin, Jean-Pierre Georger, Albert Gastrin, Serge Técher, Francemay Payet-Turpin, Véronique Fontaine, Serge Sautron, Jean-Philippe Smith, Eric Ah-Hot, Noéline Domitile, Régine Blard, Doris Técher, Allan Amony, Nadège Domitile-Schneeberger, Gilles Fontaine, Josian Soubaya Soundrom, Jean-Yves Félix, Nathalie Bassire, Gilles Henriot, Monique Bénard

Étaient représentés :

Charles Emile Gonthier par Liliane Abmon, Bernard Picardo par Jacquet Hoarau, Dominique Gonthier par Gilberte Lauret-Payet, Jean Richard Lebon par Marcelin Thélis, Sylvie Jean-Baptiste par Daniel Maunier, Jack Gence par Jean-Pierre Thérincourt, Denise Boutet-Tsang-Chun-Szé par Mimose Dijoux-Rivière, Martine Corré par Sylvie Leichnig, Evelyne Robert par Véronique Fontaine, Nathalie Fontaine par Monique Bénard, Anissa Locate par Patrice Thien-Ah-Koon

Absent :

Henri Fontaine

Les membres présents formant la majorité de ceux en exercice, le Président ouvre la séance. Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'Assemblée procède à la nomination du Secrétaire de séance. A l'unanimité, Madame Laurence Mondon a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Affaire n° 21-20231127

**Marchés de travaux de réalisation d'un parc de loisirs nature dénommé Parc du Volcan, sur la Plaine des Cafres
Attribution des lots 2, 3, 5, 6, 7 et 8**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la commande publique,

Vu l'avis de la Commissions d'Appel d'Offres réunie les le mercredi 4 octobre 2023, pour l'attribution des lots 6 à 8 ; et le jeudi 19 octobre, pour l'attribution des lots 2, 3 et 5,

Vu le rapport n° 21-20231127 présenté au Conseil municipal du 27 novembre 2023,

Considérant que la commune du Tampon souhaite compléter l'offre d'équipements de culture et de loisirs sur le secteur de la Plaine des Cafres, sur les hauteurs de la commune du Tampon, en proposant sur le site du champ de foire une offre variée de loisirs nature novatrice à La Réunion, dénommée Parc du Volcan,

Considérant que le Parc du Volcan, dont la fréquentation est estimée à 300 000 visiteurs par an, aura un effet d'entraînement positif sur tous les secteurs d'activités économiques des Hauts du territoire. Les aménagements projetés porteront sur une surface de 18 hectares et consistent en :

- un pumtrack de 274 ml ;
- 800ml de pistes VTT ;
- 11km de cheminements piétons dont 6km est accessibles aux PMR ;
- trois aires de stationnements en terre-pierre de capacité totale de 549 places dont 15 places PMR ;
- un bassin de régulation des eaux pluviales du projet et noues de récupération des eaux pluviales ;
- d'une aire de jeux pour enfants constituée de toboggans de talus (restanque) ;
- une aire de jeux monumentale dite "aire de jeu du volcan" ;
- de balançoires ;
- d'un belvédère ;
- d'un labyrinthe végétal ;
- d'une serre géodésique pour les plantes endémiques et indigènes ;
- d'aires de pique-nique agrémentées de kiosques ;
- une plaine sportive agrémentée d'agrès sportifs ;
- de deux bâtiments d'accueil, de 6 blocs sanitaires accessibles aux PMR et un poste de secours ;
- de gradines paysagères, destinées à accueillir du public assis lors de représentations non sonorisées ;

- de quatre structures couvertes pour abriter les visiteurs, d'une surface totale de 1300 m²,

Considérant que les travaux se réaliseront en plusieurs phases. La première phase 1 prioritaire de travaux, lancée fin 2023 se décompose en huit lots comme suit :

| Lots | Désignation |
|------|--|
| 01 | <u>Voirie et réseaux divers</u> VRD pour parking, bassins, plateforme, y compris terrassement pumtrack |
| 02 | <u>Pumtrack</u> Pumtrack hors terrassement |
| 03 | <u>Clôtures</u> Clôtures de façade et périphériques |
| 04 | <u>Éclairage autonome</u> Éclairage autonome |
| 05 | <u>Kiosques et zones de feu</u> Kiosques et zones de feu |
| 06 | <u>Sentiers zone nord</u> Sentiers zone Nord y compris réseaux et terrassements passerelle |
| 07 | <u>Passerelle PMR en plastique recyclé</u> Passerelle PMR en plastique recyclé hors terrassements |
| 08 | <u>Jeux et sols amortissants / agrès sportifs</u> Jeux et sols amortissants / agrès sportifs |

Considérant que deux appels d'offres ouverts ont été lancés, en application des articles **L.2124-2, R.2124-2-1°, et R.2161-3 à R.2161-5** du Code de la commande publique, dont les avis de publication ont été envoyés au Journal Officiel de l'Union Européenne, au Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics et localement dans le journal de l'Île de La Réunion :

- pour les lots 1 à 5, par un avis du 6 avril 2023,
- pour les lots 6 à 8, par un avis du 28 avril 2023,

Considérant que suite au dépassement de délai de validité des offres, un courrier demandant la confirmation de la prolongation de leurs offres a été transmis à l'ensemble des candidats pour tous les lots,

Considérant que pour les lots 1 et 4 uniquement, l'ensemble des candidats n'ont pas confirmé le maintien de validité de leur offre. Aussi la procédure a été relancée. L'ouverture des plis de ces deux lots a été réalisée le 19 octobre et les offres sont en cours d'analyse,

Considérant que deux Commissions d'Appel d'Offres se sont réunies :

- le mercredi 4 octobre 2023, pour l'attribution des lots 6 à 8 ;
- le jeudi 19 octobre, pour l'attribution des lots 2, 3 et 5,

Considérant que la Commission d'Appel d'Offres a décidé, au vu du rapport d'analyse et de l'avis du jury, de procéder à l'attribution suivante :

| Lot n° | Attributaire | Montant du marché | Délai de réalisation |
|---------------|--|--------------------------|-----------------------------|
| 2 | SARL BUFFI SATP | 155 531,50 € TTC | 4 mois |
| 3 | SARL RÉUNION RÉALISATION | 361 956€ TTC | 4,5 mois |
| 5 | SARL RÉUNION RÉALISATION | 338 303,00€ TTC | 5,5 mois |
| 6 | SAS GRANDS TRAVAUX DE L'OCEAN INDIEN (G.T.O.I) | 1 407 789,11 € TTC | 5,5 mois |
| 7 | PICO OCEAN INDIEN/ETPO REUNION | 694 997,84 € TTC | 5,5 mois |
| 8 | SARL LAMOLY/SARL RÉUNION RÉALISATION | 1 424 204,64 € TTC | 5,5 mois |

Considérant que les prestations éligibles seront financées à 70% par le fonds FEDER et à 30% en fonds propres, pour un montant de dépenses éligibles plafonné à 4 000 000€ comme précisé dans le tableau ci-dessous, extrait de la convention :

| | Coût total Hors TVA | Montant Hors TVA des dépenses éligibles retenues plafonnées | UE (FEDER) (en € HT) | Bénéficiaire (en € HT) |
|-----------------------|---------------------|---|--|------------------------|
| en € | 4 887 428,43 € | 4 000 000,00 € | 2 800 000,00 € | 1 200 000,00 € |
| Taux d'intervention % | | 100 % | 70 % | 30 % |
| Imputation Budgétaire | | | <i>Budget Annexe FEDER Investissement Chapitre 900-5 Ligne 052</i> | |

Le Conseil municipal,
réuni le lundi 27 novembre 2023 à l'Hôtel de Ville, le quorum étant atteint,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir débattu et délibéré,

**Approuve à la majorité absolue des suffrages exprimés
 (3 votes contre + 3 abstentions)**

Article 1 l'attribution et la signature des marchés de travaux de réalisation d'un parc de loisirs nature dénommé Parc du Volcan, sur la Plaine des Cafres, en ce qui concerne les lots 2, 3, 5, 6, 7 et 8, avec les candidats retenus par la Commission d'Appel d'Offres, conformément au tableau ci-dessus,

Article 2 le montant de l'aide FEDER est un montant maximum prévisionnel de 2 800 000 €,

Article 3 l'imputation de la dépense correspondante au chapitre 21, article 21828,

Article 4 En vertu des articles L.2122-21 et L-2122-18 du Code général des collectivités territoriales, le Maire ou son adjoint délégué par lui est habilité à signer tous les actes et pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme,

Secrétaire de séance,

Par délégation de fonction,